

PAIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

En souscription par an, en avance, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$

En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$

En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$

PLAMONDON & CIE, Editeurs-propriétaires.

BUREAUX: 118 et 120, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

L'ELECTEUR

JOURNAL DU SOIR

TARIF DES ANNONCES

Première insertion, 10 \$
Autres insertions, 5 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$
En souscription par an, en arriéré, 10 \$

FAMILLETON DE L'ELECTEUR

MERINDOL

FORTUNE DU BOISGOBEY

I

Où était déjà trop de les avoir laissés dans ce logis délabré où personne ne les gardait, car Pigonion, le vieux serviteur de la famille habitait son moulin du Ruyan à plus de trois lieues des murs de Méridol. Il avait les dents du château et y venait de temps à autre, mais il n'y séjournait guère.

Pigonion était marié. Pigonion avait deux filles. Pigonion avait acheté un défunt marquis le moulin que ses pères exploitaient depuis trois siècles pour le compte des seigneurs de Méridol. Pigonion était indépendant, mais il n'en était pas moins attaché pour cela au fils de son ancien maître, et cette nuit-là, il lui donna une preuve de ce dévouement désintéressé.

M. Louis était tombé le soir chez Pigonion, au retour d'un voyage désastreux à Haubour. Il avait requis l'assistance du fidèle menuisier pour se rendre au château à travers la forêt, dont il ne connaissait plus très bien les chemins, et le brave paysan avait tout quitté pour lui servir de guide.

Il est vrai que Pigonion ne prévoyait pas l'étrange incident qui devait marquer cette excursion nocturne, et peut-être en ce moment regretterait-il un peu de s'être embarqué dans une entreprise dont il redoutait la fin.

— Voyez donc, monsieur, dit-il en s'arrêtant de nouveau, la lumière est au premier étage, dans la chambre où vous couchiez cet été.

— Oui, murmura le jeune homme, c'est assez singulier. Les hiboux et les chauves-souris ont dû s'y établir depuis que j'y suis venu.

Qui diable a pu imaginer de déranger ces intéressantes bêtes ? — Qui voulez-vous que ce soit, si ce n'est le galérien ? Et dire que nous en apportons un autre ! Les deux feront la paire.

— Tenez, une ombre vient de passer devant la clarté. Allons ! décidément j'ai un locataire. Je n'espérais pas en trouver jamais.

— Vous prenez tout en riant, monsieur Louis, et pourtant... — Tais-toi. La lumière vient de disparaître. Le locataire dénommé sans payer son terme. Eh bien, tant mieux ! nous trouvons la place libre.

— Et la maison nette probablement. Récure n'est rentré que pour vous dévaliser.

— Le pillage ne l'enrichira pas. Mais, dis-moi, il y a toujours une brèche à la muraille du nord, n'est-ce pas ?

— Oh ! les mureaux ne sont pas venus à boucher et elle n'a fait que s'élargir depuis l'année passée. Le brigand va se sauver par là, je le parierais. Bon voyage ! je ne tiens pas du tout à le rencontrer.

— Ni moi non plus. Va de l'avant et dépêchons-nous d'entrer. Le blessé recommence à s'agiter comme un diable dans un bûcher, et le fait est qu'il voit en avoir assez de voyager comme un sac de blé.

Pigonion se mit à trainer le cheval, qui commençait aussi à être fatigué. Le bon menuisier marchait de meilleur cœur. Il ne craignait plus autant de faire une mauvaise rencontre.

quand ils enchaînèrent la Providence sous Charles-Quint.

La porte cédant précipitait une cour étroite au fond de laquelle s'étendait le logis, un long bâtiment couvert en tuiles qui ressemblait beaucoup plus à une grange qu'à une demeure seigneuriale, et même à une grange en fort mauvais état, car les portes tombaient de vétusté et les fenêtres n'avaient plus de vitres.

La lumière qui avait brillé au premier étage était éteinte et on entendait d'autre bruit que les frottements de plus de la forêt prochaine.

— Etrons ! dit Louis de Méridol.

Et comme il s'aperçut que Pigonion hésitait, il prit les devants et il marcha droit à la porte principale.

Il n'eut qu'à pousser le battant, la vieille serrure avait sauté, probablement sous un coup d'épaulement vigoureux.

— Là ! qu'est-ce que je vous disais ! s'écria le menuisier. Le gueur l'enfoncée.

Cette effraction n'a pas dû lui coûter beaucoup d'efforts, murmura Louis de Méridol. Et je suppose qu'il n'a pas eu plus de peine à décamper en escaladant le mur du nord. Approche, mon vieux, et passe-moi ta lanterne.

Pigonion obéit en hochant un peu. Son maître lui prit des mains le flambeau et pénétra dans la salle basse.

— Parbleu ! tu avais deviné ; quelqu'un s'est introduit ici, criait tout d'abord. Et cet aimable visiteur a éprouvé le besoin de se rafraîchir. Il y a sur la table une bouteille et un verre. Que diable a-t-il bien pu boire ? Je pensais qu'il Méridol on ne trouvait que de l'eau claire.

— Non, reprit-il après avoir flairé le liquide. C'est du rhum. La dernière des fioles que j'avais apportées quand je suis venu ici cet été. Peste ! nous avons affaire à un gaillard intègre. Il a su la dénicher, et je suppose qu'il ne s'en est pas tenu là. M. garde-robe a dû y passer. Je suis curieux de voir ce qu'il aura pris ; mais d'abord, occupons-nous de notre blessé.

Louis de Méridol posa le flambeau sur la table et revint donner un coup de main à Pigonion qui était fort empêché à soulever le blessé bouclé sur le dos du cheval gris.

Aux deux, le maître et le serviteur vinrent à bout, non sans peine, de transporter dans la salle basse le malheureux forçat et de l'étendre sur une espèce de lit de camp qui se trouvait tout à point pour le recevoir.

Cet homme paraissait des gémissements à fendre l'âme, mais ses plaintes étaient de bon augure, car elles prouvaient qu'il commençait à reprendre connaissance.

Louis eut aussitôt l'idée de lui verser dans la bouche quelques gouttes de rhum et ce remède héroïque fit un effet merveilleux.

Le pauvre diable ouvrit les yeux et dit d'une voix rauque : — Oh suis-je donc ?

— Chez des gens qui ne vont pas de mal, répondit Méridol. Nous venons de vous ramasser au fond d'un ravin où vous étiez descendu, je crois, la tête la première et si nous avons pris la peine de vous apporter jusqu'ici, ce n'est pas pour vous remettre entre les mains de la gendarmerie.

— La gendarmerie ! répéta le vaillant en cherchant à se remettre sur son séant ; vous savez donc... — Que vous vous êtes échappé du bagne de Toulon. Parbleu ! ce n'est pas difficile à deviner, vous avez encore la casaque rouge et le bonnet vert et entre nous vous ne seriez pas allé bien loin en cet équipage. Il est donc fort heureux que vous ayez fait la culbute dans le Trou aux Chouettes.

— Non, murmura le blessé en étendant ses bras et en agitant ses jambes. C'est la tête qui a poché.

— Et votre bonnet de laine a amorti le coup. La coiffure du bagne vous a rendu à un fameux service, mais c'est égal, il faut que vous ayez les os joignent durs. Un autre se serait brisé le crâne sur les pierres du ravin.

— Et moi j'en suis revenu. J'aurais mieux fait d'y rester.

— Pourquoi donc ? Il ne faut jamais regretter de vivre. Si vous étiez mort, vous ne pourriez plus réparer le passé, un passé que vous regrettez, j'en suis sûr.

— Oh ! oui, soupira Mongeorge. — Mais c'est tout ce que je vous demande pour le moment. Plus tard, quand vous serez complètement remis de la secousse, je vous dirai ce que je puis faire pour vous si vous persévérez dans vos bonnes intentions.

Mais en attendant racontez-moi donc comment l'accident vous est arrivé.

— Ce n'est pas un accident. — Vraiment ! vous n'êtes pas tombé par hasard dans le précipice ?

— Non. — Vous ne vous y êtes pas jeté volontairement, je suppose !

— Quelqu'un m'y a poussé. — Quelqu'un ! Qui donc ?

— Un homme qui s'était sauvé avec moi.

— Un forçat ? Votre compagnon de chaîne.

— Oui. — Et pourquoi voulait-il se débarrasser de vous ?

Le blessé hésita un instant et dit avec effort.

— Pour me voler.

— Bah ! Vous aviez donc de l'argent ?

Mongeorge ne répondit pas. Il s'était mis sur son séant. Il prit sa tête dans ses mains et il se mit à pleurer.

Pigonion grommela entre ses dents des mots inarticulés et haussait les épaules avec impatience.

Mais Louis de Méridol eut pitié de cet homme courbé sous le poids de la honte et lui dit doucement.

— Ne craignez pas de confesser la vérité. Je ne suis pas tendre, et quoi que vous m'appreniez, je ne vous en donne pas parole.

— Votre parole d'honneur, monsieur ! Ah ! c'est trop, monsieur. Je ne mérite pas que vous me fassiez tant d'honneur. Mais dissuadez-moi de chasser cette maison où vous n'avez pas craint de me recevoir, je vais vous dire.

J'étais au bagne depuis cinq ans, accablé avec un homme qui me faisait horreur. J'avais accepté comme une expiration de mes fautes la condamnation à perpétuité que je subissais et je n'aurais point à m'échapper.

Vous ne savez pas sans doute que les forçats s'entendent quelquefois pour favoriser l'évasion d'un des leurs. Chacun a son jour à tour de rôle, et ce jour-là, les autres risquent tout pour l'aider à fuir. Mon tour n'était pas venu. Il y avait trop peu de temps que je trainais le boulet.

Mais il arriva un événement qui me fit désigner par les chefs de franc-maçonnerie des galériens. Un vol fut commis chez l'économe de l'hôpital, une forte somme fut enlevée dans la caisse et déposée dans une cachette connue seulement de quelques initiés.

— Tenez ! s'écria Pigonion, j'ai entendu parler de cette affaire-là. Toute la ville de Toulon s'en est occupée. Il paraît qu'on a eu beau donner la bastonnade à ces gredins de forçats, on n'a jamais rien trouvé.

— Non, l'argent était bien caché, reprit Mongeorge. Mais les voleurs voulaient le mettre tout à fait en sûreté. Ils ont à Paris un complice, un homme qui exerce en apparence une profession honorable et qui est le banquier du bagne. Il s'agit de lui faire parvenir les vingt-cinq mille francs qu'ils avaient pris. Et aucun d'eux n'inspirait de confiance à ses complices.

— Bon, j'y suis, dit Méridol. Ils ont eu l'idée de s'adresser à vous. — Vous avez deviné, monsieur. Je ne méritais point familiarité avec eux, ils savaient que je n'étais pas des leurs et ils ne m'épargnaient pas les railleries. Et pourtant c'est moi qu'ils ont choisi.

— Précisément parce qu'ils voyaient bien que vous ne leur ressembliez pas. Ces gens-là ont un flair particulier pour reconnaître les gens qui valent mieux qu'eux.

Alors ils vous ont fait des propositions ?

— Ils m'ont dit que si je voulais m'engager par serment à porter l'argent volé et à le remettre à un individu qu'ils me désigneraient, ils se concerteraient tous pour me fournir les moyens de me sauver.

— A suivre

La Rue, La Rue & Delisle

AVOCATS
BUREAUX: No 135, rue St-Pierre, Basse-Ville, et
BUREAUX DU SOIR: No 132, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.
Suivent les Cours de Montmagny.
24 avril 2m

Aux marchands

CIGARES POUR TOUS

GREAT EASTERN CIGARS CO
A. TOUSSAINT & CIE
Agents généraux pour le Canada, No 22, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

N. B.—Cigares de la Havane au détail à \$5.50 à \$6.00 la boîte (100)
Sous agents de confiance pour les Provinces Maritimes et Terre-Neuve. Bonne commission.
18 avril 1a

Nouvel établissement

ELZ. PAGEAU

A l'honneur de prévenir s amis et le public de la ville, et de la campagne qu'il ouvrira

LE 15 MARS

UN MAGASIN DE MARCHANDISES SICHES, MODÉS ET NOUVEAUTES.
Coin des rues St-Joseph et Caron
Vis-à-vis la Congrégation

qu'il ne laissera rien à désirer sous le rapport du choix, goût et qualités. Quant aux prix, il ose se flatter de pouvoir offrir ses marchandises à des comparaisons avec n'importe quelle maison.

Assortiment complet et prix modérés.
ELZ. PAGEAU, ayant passé 17 ans chez M. Z. Paquet, y a acquis l'expérience nécessaire pour pouvoir assurer pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer d'une visite.

Il espère, par sa manière de faire les affaires, mériter une partie de la confiance que lui inspire l'assortiment pour les effets de 1ère communion sera au complet.

Il invite les acheteurs à visiter son établissement soit avant ou après avoir vu ailleurs.

11 mars 1884 3ms. ELZ. PAGEAU

HUILE ASTRAL

Comme les arrivages d'huile Astrale se font toutes les semaines, le commerce peut être toujours certain d'avoir de l'HUILE FRAICHE.

De là la vogue incessante de cet excellent article d'éclairage.

O. FEVERLEY, Agent général pour le Canada
Bureau: 683 rue St-Pierre.

BIERE ET PORTER LABATT

DE LONDRES
POUR LA SAISON D'ETE

Pendant la saison des chaleurs d'été l'attention spéciale du public à l'usage de la CÉLÈBRE BIÈRE ET PORTER DE LA MAGNIFIQUE BRASSERIE DE JOHN LABATT DE LONDRES, qui ne le cède en rien à la plus importante brasserie de tout l'Amérique, que je puis en toute confiance recommander comme étant le breuvage le plus fortifiant et le plus favorable à la santé.

Les nombreux certificats des meilleurs professeurs de chimie l'attestent, et les premiers prix, médailles et médailles d'or remportés aux grandes expositions universelles de Philadelphie, Australie, et Paris, LA SEULE BIÈRE CANADIENNE QUI A REMPORTÉ DES PRIX À CETTE EXPOSITION EN SONT LA PREUVE. Des juges compétents et les consommateurs déclarent que cette CÉLÈBRE BIÈRE ET PORTER LABATT DE LONDRES EST SUPÉRIEURE EN VERTUS ET EN QUALITÉ À TOUTE AUTRE BIÈRE CANADIENNE et même au vin qu'elle peut être comparée avantageusement à toute bière et porter importés.

Paltes-en l'essai demandez à vos épiceries et à votre vendeur de la CÉLÈBRE BIÈRE ET PORTER LABATT DE LONDRES, n'en prenez pas d'autres, délégués vous des contre-façons et des substitutions.

N. Y. MONTREUIL,

SEUL AGENT, 179 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

DEMENAGE

Fortin & Belanger

Informent leurs amis et les acheteurs généralement que leur établissement est maintenant transporté au

No 14, rue St-Joseph, St-Roch

porte voisine de M. Geo. Binet, cordonnier. Vu ce changement, et pour mériter la continuation du patronage de leurs pratiques et des acheteurs, ils vendront à une grande réduction toutes leurs marchandises. Ils offrent en ce moment de bons cotons jaunes à 4, 5 et 6 cts. Cotons blancs à 6 et 8 cts, 36 pence, circulaire en caoutchouc à \$1.00, valant \$1.50. Leur assortiment de Tweeds, Drap Serge, dont ils ont toujours fait une spécialité est des plus complets et à très bas prix.

De plus afin d'engager les acheteurs à visiter leur nouveau magasin, ils donneront gratis pour quelques temps à tous ceux qui viendront, et au-dessus, un billet de loterie avec lequel l'on pourra gagner de bons et beaux effets.

Tout les billets sont bons.
Essayer votre chance au No 114 Rue St-Joseph.

FORTIN & BELANGER.

FIRE-WATER-PROOF PAINT

Les agents d'assurances sont prêts à assurer les bâtiments recouverts de cette peinture comme des réservoirs de première classe. Prix: couleur noire, \$1.00 par gallon; couleur rouge, \$1.10; couleur blanche, \$1.20. Un gallon de cette peinture couvrira sur le bois au sé, 150 à 200 pieds; sur toile et ferblain, 500 pieds. Couleur jaune crème, gris, rouge, ardoise, blanche et autres couleurs, à \$2.00 par gallon impérial. Un gallon de cette peinture couvrira 500 pieds sur bois peint.

Peinture garantie pour ce qu'elle est représentée et si l'acheteur n'est pas satisfait, les agents et dépositaires seront remboursés. Toujours en main, peintures de toutes descriptions, couleurs, huiles, térébenthine, vernis, couleurs, huiles, minérales, etc. S'adresser à M. A. A. WILSON & CIE, 219 et 221 rue St-Paul, ou au No 8 Place Jacques-Cartier, Montréal.

La Compagnie de Navigation

RICHELIEU et ONTARIO
AVOCATS

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE QUEBEC ET MONTREAL
QUEBEC ET MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des plus belles et des plus rapides, savoir:
Le MONTREAL, cap. L. H. R. Y., partira du quai Napoléon tous les LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS, à 5 heures P.M.
Le CANADA, capitaine K. Nelson, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures P.M. arrivant aux ports Intermédiaires et arrivant à bonne heure le matin.

ENTRE MONTREAL ET TORONTO
CORSIQUE ALGERIAN
et CORINTHIEN

Un de ces steamers quittera, tous les mardis, jeudis et samedis, le Bassin du Canal à neuf heures, et Lacombe à Paris où le train qui part de la gare Bonaventure à midi, pour TORONTO

Et les ports intermédiaires opérant un raccordement direct à
PRESBOTT et BROCKVILLE
Avec les chemins de fer d'OTTAWA, l'EMMUS, etc. à

TORONTO
Avec les chemins de fer qui conduisent à tous les points de l'Ouest.
On peut se procurer des billets de passage et des colis chez M. St-Onge, en face de l'Hotel St-Louis et au bureau de la compagnie, quai St-André.

A. DESFORGES,
21 mai 1884.—6m

Charbon Charbon

Pour les familles, les institutions, les usines, les bateaux à vapeur et les forgerons

PH. GINGRAS & CIE

No 119, rue St-Pierre, Basse-Ville.

Les consommateurs ont l'honneur d'adresser leurs plus sincères remerciements aux nombreux clients qui ont si généreusement patronné leur maison depuis sa fondation et comptent sur la continuation de leur bienveillance, d'autant plus qu'un des associés, M. Philippe Gingras, depuis leur nouvelle maison sociale, a fait un voyage aux Etats-Unis, l'hiver dernier, spécialement pour faire le choix de la meilleure qualité de charbon pour l'approvisionnement des familles, s'engageant à se procurer ce qu'il y a de mieux en fait de charbon de première marque, et à des prix très raisonnables.

Les propriétaires d'usines, de bateaux à vapeur, de forges, toutes les familles, les institutions peuvent se procurer toute espèce de charbon de première qualité et à bon marché en s'adressant aux bureaux des renseignements, No 119, rue St-Pierre, Basse-Ville.

Les renseignements ont l'honneur de posséder un magnifique échantillon dans lequel tout leur charbon se trouve à l'abri de l'interception des saisons. C'est là un immense avantage qu'on n'offre rarement ailleurs. Au pub le d'exploiter.

PH. GINGRAS & CIE.
30 mai 1884 6m

BIERE ET PORTER LABATT

DE LONDRES
POUR LA SAISON D'ETE

Pendant la saison des chaleurs d'été l'attention spéciale du public à l'usage de la CÉLÈBRE BIÈRE ET PORTER DE LA MAGNIFIQUE BRASSERIE DE JOHN LABATT DE LONDRES, qui ne le cède en rien à la plus importante brasserie de tout l'Amérique, que je puis en toute confiance recommander comme étant le breuvage le plus fortifiant et le plus favorable à la santé.

Les nombreux certificats des meilleurs professeurs de chimie l'attestent, et les premiers prix, médailles et médailles d'or remportés aux grandes expositions universelles de Philadelphie, Australie, et Paris, LA SEULE BIÈRE CANADIENNE QUI A REMPORTÉ DES PRIX À CETTE EXPOSITION EN SONT LA PREUVE. Des juges compétents et les consommateurs déclarent que cette CÉLÈBRE BIÈRE ET PORTER LABATT DE LONDRES EST SUPÉRIEURE EN VERTUS ET EN QUALITÉ À TOUTE AUTRE BIÈRE CANADIENNE et même au vin qu'elle peut être comparée avantageusement à toute bière et porter importés.

Paltes-en l'essai demandez à vos épiceries et à votre vendeur de la CÉLÈBRE BIÈRE ET PORTER LABATT DE LONDRES, n'en prenez pas d'autres, délégués vous des contre-façons et des substitutions.

N. Y. MONTREUIL,

SEUL AGENT, 179 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

DEMENAGE

Fortin & Belanger

Informent leurs amis et les acheteurs généralement que leur établissement est maintenant transporté au

No 14, rue St-Joseph, St-Roch

porte voisine de M. Geo. Binet, cordonnier. Vu ce changement, et pour mériter la continuation du patronage de leurs pratiques et des acheteurs, ils vendront à une grande réduction toutes leurs marchandises. Ils offrent en ce moment de bons cotons jaunes à 4, 5 et 6 cts. Cotons blancs à 6 et 8 cts, 36 pence, circulaire en caoutchouc à \$1.00, valant \$1.50. Leur assortiment de Tweeds, Drap Serge, dont ils ont toujours fait une spécialité est des plus complets et à très bas prix.

De plus afin d'engager les acheteurs à visiter leur nouveau magasin, ils donneront gratis pour quelques temps à tous ceux qui viendront, et au-dessus, un billet de loterie avec lequel l'on pourra gagner de bons et beaux effets.

Tout les billets sont bons.
Essayer votre chance au No 114 Rue St-Joseph.

FORTIN & BELANGER.

FIRE-WATER-PROOF PAINT

Les agents d'assurances sont prêts à assurer les bâtiments recouverts de cette peinture comme des réservoirs de première classe. Prix: couleur noire, \$1.00 par gallon; couleur rouge, \$1.10; couleur blanche, \$1.20. Un gallon de cette peinture couvrira sur le bois au sé, 150 à 200 pieds; sur toile et ferblain, 500 pieds. Couleur jaune crème, gris, rouge, ardoise, blanche et autres couleurs, à \$2.00 par gallon impérial. Un gallon de cette peinture couvrira 500 pieds sur bois peint.

Peinture garantie pour ce qu'elle est représentée et si l'acheteur n'est pas satisfait, les agents et dépositaires seront remboursés. Toujours en main, peintures de toutes descriptions, couleurs, huiles, térébenthine, vernis, couleurs, huiles, minérales, etc. S'adresser à M. A. A. WILSON & CIE, 219 et 221 rue St-Paul, ou au No 8 Place Jacques-Cartier, Montréal.

A. A. WILSON & CIE, Manufacturiers.



ATTENTION!!

MADAME BRITTON

OUVRIRA LE 17 MAI
AU NO 88, RUE DU PONT, ST-ROCH

Une teinturerie de toutes sortes d'effets, tels que gants, laine, tweeds, etc. Madame Britton s'occupe spécialement de la teinture de plume d'aigle. Après une pratique de six années aux Etats-Unis, elle possède les procédés les plus perfectionnés pour teindre et remettre à neuf les plumes d'aigle. Ces plumes sont les plus récentes méthodes adoptées à Paris, Londres, New-York. Ces procédés sont les seuls qui rendent aux plumes leur beauté et leur fraîcheur première.

Teinture garantie dans toutes les nuances. Attention, spéciale donnée au noir brillant et à la conservation des fibres délicates.
Plumes doubles formées de plumes séparées d'une manière artistique, tout travail soigneusement exécuté.
Plumes frisées dans 6 minutes. Gants nettoyés dans une demi-heure.
17 mai 1884.—1m

LA MAISON

Brunet, Laurent & Cie

Offre au public la liste des marchandises aux prix suivants:

Alpaca noir	5 cts
Bon Cachemire noir	9
Bonne valeur Cachemire noir	20
Qualité supérieure Cachemire noir	25
Coton jaune, 36 pence	6
Coton jaune à Drap, 72 pence	25
Tweed tout laine	35
Tweed tout laine	45
Tweed tout laine	50

Un an... \$4.00
Six mois... 2.00
Trois mois... 1.00
Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

ANNONCES NOUVELLES.

Paratonnerres—F. X. Desroberts.
Charbon—Ph. Giguère & Co
Orfèvrerie—G. Sefert
Cigars—Bedard, Girard & Co
Avez-vous besoin d'un Orgue-Harmonium?

QUEBEC, 10 JUIN 1884

La prorogation

Enfin, grâce à une entente entre le gouvernement et l'opposition, la prorogation aura lieu définitivement cette après-midi.

Comte de Megantic

L'ASSEMBLEE DE SOMERSET

La journée de dimanche a été un véritable triomphe pour le candidat libéral, l'hon. M. Langelier. Le parti conservateur avait envoyé pour la circonstance trois de ses meilleurs orateurs, MM. Bossé, M. P. T. C. Casgrain et Thomas Chapius. De son côté l'hon. M. Langelier était accompagné de l'hon. M. Laurier M.P.M., Joseph Lavergne, Lawrence Cannon et Ch. Langelier.

C'est M. Langelier, le candidat libéral, qui a ouvert le feu en faisant voir les terribles résultats de la Protection. Il fut suivi par M. Targoon, le candidat conservateur, qui balbutia le petit boniment qu'on lui avait appris.

Puis vint M. Joseph Lavergne qui fit un excellent discours rempli de faits et d'arguments; il ne mit pas de temps à démolir le petit échafaudage élevé par les mains inhabiles de M. Targoon.

M. Casgrain succéda à M. Lavergne. En justice nous devons déclarer que c'est lui qui a fait le meilleur discours du côté conservateur. M. Casgrain termina en répétant le cliché du *Neveu* et des autres petites feuilles bleues, à savoir que M. Laurier avait trahi les intérêts de la province de Québec.

M. Ch. Langelier répondit à M. Casgrain et M. Chapius à M. Langelier. Le tour de M. Laurier était enfin venu. Il fut accueilli par des applaudissements frénétiques.

Jamais, croyons-nous, M. Laurier n'a été plus éloquent que dimanche. Lui dont on connaît si bien le patriotisme, l'honnêteté irréprochable, avait sans doute vivement ressenti l'imputation qu'on lui avait faite d'avoir trahi sa province. Encore sous l'empire de ce sentiment, il prononça une harangue qui enleva complètement l'assemblée.

Comment, s'écria-t-il, vous m'accusez de manquer de patriotisme, d'avoir trahi les intérêts de ma province? Pourquoi, je vous le demande? Parce que j'ai voté avec M. Blake quand il réclamait justice égale pour toutes les provinces? C'est là mon crime, mon grand crime! Examinons la prétention.

Se trouve-t-il ici dans cette assemblée, un vieillard qui vivait sur le bord de la rivière Chambly en 1837 et 1838?

"J'y étais," s'écria un vieillard au milieu de la foule.

"Fort bien, continua M. Laurier, j'en appelle à votre témoignage et je vous charge de me contredire si je ne dis pas la vérité.

"Voulant secouer le joug tyrannique qu'on nous avait imposés, nos compatriotes s'insurgèrent, ils firent une lutte de géants, montrèrent une bravoure, un courage qui fera à jamais l'admiration de tous les hommes de cœur, de tous les vrais patriotes. C'est au prix de leur sang que nous avons conquis le gouvernement libre, ce gouvernement responsable dont nous sommes si fiers aujourd'hui.

"Les armées anglaises incendièrent les villages de St-Benoît, St-Eustache, promènerent partout la torche dévastatrice.

"Plus tard, en 1843, le gouvernement Lafontaine-Baldwin proposa un bill d'indemnité ayant pour objet de faire indemniser ceux qui avaient souffert à cette époque. Par qui cette mesure si juste fut-elle combattue? Par sir John McDonald, chef des Tories.

"Un homme se leva alors dans la chambre pour prendre la défense de nos compatriotes et prononça le discours le plus éloquent qui fut jamais retentir notre enceinte parlementaire; il plaida admirablement la cause de nos pères qui avaient souffert pour la

conquête de nos libertés constitutionnelles.

"Quel était cet homme? Quel était ce magnifique orateur? C'était Samuel Blake, le père d'Edward Blake, le chef actuel du parti libéral. Oubliant sa race, sa religion, il se mettait au-dessus de tous les préjugés étroits, il s'exposait à compromettre sa propre popularité pour rendre justice à nos compatriotes. Rien ne l'arrêta et nos pères furent indemnisés.

"Et quand le fils de ce noble patriote me demandait à moi, le fils des preux de 37 et 38, de l'aider à obtenir justice pour sa province, j'aurais refusé! Quand le fils de Samuel Blake me tendait la main, je l'aurais repoussé! Non, c'est été une infamie, une honte dont j'aurais rougi toute ma vie.

"Ah! si ceux qui m'accusent ont oublié leur histoire, tant pis pour eux, moi je me la rappelle; si le sang des patriotes de 37 et 38 ne coule plus dans leurs veines, je les plains de tout mon cœur, mais moi je le sens couler dans les miennes et je n'ai pas voulu refuser au fils l'aide que le père nous avait accordée jadis.

"Si les conservateurs préfèrent Sir John, le chef des *brutés* de 1849, libre à eux; quant à moi je préfère Samuel Blake, l'ami, le protecteur des canadiens français en 1849."

Ces paroles furent couvertes par des applaudissements frénétiques, l'orateur fut pendant quelques instants interrompu par les braves enthousiastes de la foule.

M. Bossé essaya vainement de détruire l'effet produit par ce discours. Il fit quelques jolies phrases qui tombaient lentement sur l'assemblée comme ces morceaux de charbon qui éteignent ce que l'on voit flotter dans l'air après un incendie.

Le point saillant de son discours fut la répudiation qu'il fit de M. Tarte. En parlant de ce que *l'Evénement* et le *Canadien* avaient publié en faveur de M. Langelier, M. Bossé dit :

"Ces trois journaux constituent une trinité sur un pied bien baroque, la représentation d'un mystère que nous répétons tous."

"J'ai été pendant longtemps que M. Tarte était conservateur, je m'étais trompé. S'il l'est encore, il se repentira de ces écrits; il s'est peut-être laissé emporter par son amitié pour mon ami M. Langelier avec lequel on le sait, il est dans une grande intimité. Mais nous, comme conservateurs, c'est notre devoir de le repousser de notre corps politique."

M. Laurier avait du coup conquis l'assemblée, qui est restée jusqu'à la fin sous l'empire de l'émotion produite par l'admirable discours du député de Québec-Est.

M. F. Langelier termina l'assemblée.

M. Cannon ne put pas adresser la parole parce qu'il n'y avait personne de l'autre côté pour lui répondre. M. Langelier se trouvait avoir un orateur de plus que M. Targoon.

Somme toute, cette assemblée a été un immense succès en faveur de la candidature de l'hon. M. Langelier. Nous devons dire que MM. Casgrain et Chapius ont solennellement répudié M. Sénécal.

C'était évidemment le jour des républiques.

A la chambre

Le beau et grand parti conservateur n'a pas lieu de s'enorgueillir de ses chefs actuels, après ce qui s'est passé hier à la chambre.

On n'a qu'à lire notre compte rendu des débats pour constater que la majorité ministérielle, les ministres eux-mêmes, ne sont pas de force à lutter avec les quelques hommes de talent qui représentent le parti libéral dans la législature.

On peut dire qu'hier le gouvernement, après avoir tenté d'imposer une commission royale à l'opposition, a dû subir les conditions de l'opposition. La conséquence est facile à tirer : ce n'est pas d'ordinaire le vaincu qui impose ses volontés.

La session se termine glorieusement pour l'opposition. En attendant, nos amis les dix-sept députés de la gauche peuvent se flatter d'être maîtres de la situation, d'avoir le dernier mot. C'est là le digne couronnement du travail de géants qu'ils ont fait pendant ces trois mois de session.

Un incident

UNE SCENE COCASSE

Au milieu de ses travaux ardu, de ses luttes vives et acrimonieuses, il y a pas de doute que la chambre s'est aussi parfois fort amusée pendant la session qui se termine aujourd'hui.

Le plus souvent c'est le père Picard, ce bon bonhomme de Richmond et Wolfe qui a provoqué les rires de la députation.

Hier soir, c'était au tour de M. Fau-

cher de St Maurice de s'offrir en spectacle.

La scène a été tout à fait cocasse. "Je me lève, dit le solennel député—d'une voix émue et tremblante—pour une question de privilège—je suis député et journaliste et il est curieux de voir avec quelle persistance une certaine presse confond chez moi le député avec le journaliste."

"Un journal de cette ville—à qui nous faisons l'honneur d'une adhésion dans toutes les salles de lecture du parlement—m'a accusé de duplicité parce que j'avais écrit dans mon journal en faveur de l'augmentation de l'indemnité des députés le lendemain même du jour où j'avais voté en chambre contre cette augmentation."

"Cette sale feuille m'accuse d'avoir donné ainsi un vote contraire à mes écrits et à mes opinions uniquement pour blaguer les électeurs de Bellechasse."

"Celui qui a écrit cela devait savoir que si j'ai voté contre la proposition d'un gouvernement de porter l'indemnité des députés de \$500 à \$700, c'est que je crois que cette indemnité aurait dû être portée non pas à \$700, mais à \$800, non pas pour cette année seulement, mais d'une manière permanente."

"Moi blaguer mes électeurs! Non, M. l'Orateur, c'est celui qui rédige ce journal, qui personifie la blague électorale, la blague politique, la blague littéraire..."

Ici l'hon. M. Mercier soulève une question d'ordre.

"Je vous prie, M. l'Orateur, dit le député de St Hyacinthe, de rappeler à l'hon. député de Bellechasse son devoir et les règles de la chambre. Un membre de cette chambre a le droit de se lever pour une question de privilège pour corriger un rapport qui pourrait porter atteinte à son honneur et à ses privilèges, mais il n'a pas le droit de profiter de ce droit pour commenter la conduite des membres de la presse, ni les injurier lorsqu'ils ne sont pas ici pour se défendre. L'hon. député est journaliste, il doit savoir sur quel terrain rencontrer son confrère de la presse pour discuter ces questions."

M. FAUCHER.—Je n'ai jamais injurié qui que ce soit et je défie l'hon. chef de l'opposition de dire quelles sont les injures que j'ai prononcées.

L'HON. M. MERCIER.—M. l'Orateur, vous avez entendu le langage dont l'hon. membre s'est servi et je n'ai qu'à vous prier de nouveau de lui rappeler qu'il n'a pas le droit d'injurier ici un membre de la presse, lorsque celui-ci n'est pas ici pour se défendre.

L'ORATEUR.—D'après les règles de la chambre, un député a le droit sur une question de privilège de corriger le rapport d'un journal qui peut attenter son honneur ou ses privilèges, mais il doit s'en tenir là et ne doit pas s'attaquer à l'auteur de ce rapport.

M. FAUCHER.—Je vous remercie, M. l'Orateur, de votre conseil. Je terminerai donc mes remarques en montrant à la chambre tout le mépris que j'éprouve pour cette loi.

Ici l'Orateur, relevant la tête d'un air solennel, prenant sa barbe d'une main et brandissant de l'autre la hache de l'Électeur, la jette avec indignation et fracas sur le parquet de la chambre.

La chambre toute entière sauta sur un immense éclat de rire et terrible coup de théâtre.

Un instant après, M. Faucher en était quitte pour relever à ses frais notre journal et le reporter à la salle de lecture.

La description de cette scène cocasse ne serait pas complète, si nous n'ajoutions que pendant la harangue de M. Faucher, M. Flynn, l'air réjoui, relevait ses lunettes, pour faire des niches au rédacteur de l'Électeur qui, de la galerie des journalistes, jolisait du spectacle.

Ca se complique

La demande officielle de procédure en extradition dans l'affaire Eao a été soumise hier à Montréal à Son Honneur le juge Monk, qui sans se prononcer sur le mérite de la demande d'extradition, a ordonné l'arrestation de M. Eno, et a chargé le grand couteau Bissonnette de l'exécution du warrant.

Ce dernier est arrivé à Québec pour opérer l'arrestation; mais, comme on le sait, M. Eno est retenu devant les autorités de notre ville par d'autres procédures pendantes.

Voilà que l'affaire se corse.

Le dénouement ne manquera pas d'être intéressant.

Comte de Megantic

D'après une entente entre les amis des deux candidats, il y aura une assemblée, jeudi, jour de la Fête-Dieu, à St-Ferdinand d'Halifax.

Il est également entendu qu'il n'y aura pas d'assemblées dimanche prochain dans le comté.

On nous dit que la votation pour l'élection fédérale aura lieu le 3 juillet prochain.

Assemblée à St-Roch

L'hon. M. Laurier adressera la parole, dimanche prochain, à ses électeurs de Québec-Est, sur la place Jacques-Cartier.

Nous ferons connaître vendredi l'heure de la réunion.

LE COMITE D'ENQUETE SUR L'AFFAIRE MERCIER

(Séance d'hier)

M. Martel s'est présenté hier matin à 10 heures devant ce comité, escorté de deux avocats, MM. Amyot et Pelletier.

L'hon. M. Taillon était aussi présent, et c'est lui qui a donné l'idée de demander une commission royale. L'hon. M. Mercier a la-dessus demandé à interroger M. Martel pour savoir s'il y avait dans ses affirmations des raisons suffisantes pour justifier la création d'une commission royale. Les avocats de l'accusateur se sont récriés contre cette manière de procéder; mais le chef de l'opposition leur a rappelé un principe élémentaire de la procédure en matières criminelles; c'est que l'accusateur doit être entendu le premier.

Les avocats ont déclaré avec forfanterie qu'ils auraient des témoins prêts pour le lendemain. Quant à leurs pièces à conviction, le feu, ont-ils dit, en a détruit une partie. L'hon. M. Mercier leur a répondu que le Dr Martel ayant déclaré devant la chambre qu'il était bien informé et en état de faire sa preuve, ne devrait pas chercher des faux-fuyants maintenant qu'on lui a accordé l'enquête.

Finalement le comité a décidé de recommander à la chambre l'émission d'une commission royale. On verra ailleurs ce qui est arrivé ensuite.

ACTUALITES

M. H. G. Venner, le prophète de la température, est décédé, avant-hier, à Montréal à l'âge de 43 ans et 6 mois, après une courte maladie.

Son Excellence le Gouverneur-Général quittera Québec vendredi pour une excursion de pêche dans la vallée de la Cascapédia.

L'hon. M. Langelier est revenu ce matin, à Québec.

A 3 h., hier après-midi, plusieurs citoyens marquant de cette ville se sont réunis, au bureau de M. Meredith, notaire, 92 rue St-Pierre, dans le but d'organiser un banquet public en l'honneur de l'hon. Geo. Irvine.

Etaient présents entr'autres MM. R. Dobell, E. J. Price, J. Barstall, H. M. Price, E. Beaudet, Owen Murphy, hon. John Hearn, hon. D. A. Ross, G. B. Hall, J. Patton, H. T. Dunn, E. G. Meredith et Ernest Pacaud.

M. Murphy fut appelé à présider et MM. Meredith et Pacaud priés d'agir comme secrétaires.

L'assemblée fit tous les arrangements nécessaires pour un grand banquet qui sera donné prochainement dans la salle à dîner de l'hôtel St Louis ou à la Salle de musique.

Dit la Patrie

"Le R. P. Ponche vient de quitter aussi le diocèse des Trois-Rivières."

"On le dit parti pour les Etats-Unis."

Le Gouverneur Général a refusé de commuer la sentence prononcée contre Joseph Tempsett et George Landri, condamnés à être pendus pour le meurtre d'un nommé Gilbert Jones, demeurant dans le comté de Prince Edward. Tous deux seront exécutés demain matin à 8 heures.

On lit dans la Patrie de samedi

"La *Minerve* de ce matin annonce que M. Beaupré a renoncé à la franc-maçonnerie."

M. Beaupré n'a à rendre compte à personne de sa conduite personnelle et c'est pour cela qu'il n'a jamais daigné répondre aux attaques aussi brutales qu'injustes qu'on lui a faites à ce sujet.

Si ceux qui ont fait tant de tapage au sujet de la franc-maçonnerie de M. Beaupré avaient eu l'honnêteté de s'assurer des choses avant de parler, ils auraient pu facilement constater, comme matière de fait, que M. Beaupré n'a jamais mis les pieds dans une loge maçonnique depuis à peu près dix ans.

Aujourd'hui M. Beaupré n'est pas plus franc-maçon que M. le Lieutenant-gouverneur Robitaille, que M. Coarsol, député de Montréal-Est, et que tant d'autres hommes politiques conservateurs à qui l'on n'a jamais demandé compte de leur conduite passée sous ce rapport.

M. Beaupré étant libéral, on comprend que cela modifie considérablement la question."

Dit l'Étendard

"Il paraît que le *Constitutionnel*, de Trois-Rivières, va devenir, dans le cours de l'été, la propriété de la compagnie qui publie le *Monde* et la *Minerve*."

On nous écrit de Valleyfield :

Monsieur le rédacteur de l'Électeur

N'étant qu'un simple ouvrier, je n'ai pas les capacités voulues pour entreprendre des polémiques sur les journaux.

Mais vous ayant fourni un renseignement, il y a quelques jours, de nature à convaincre l'Étendard d'hypocrisie, à propos de son feuilleton, je me permets de vous envoyer quelques notes afin que vous répondiez à son dernier article, si vous le jugez à propos. Il y a environ deux mois, l'Étendard a publié sous le titre "Ca et là", l'entrefilet qui suit : "L'Électeur, de Québec, publie actuellement un feuilleton du *Courrier des Etats-Unis* après en avoir changé le titre."

C'était tout, mais n'insinuant-il pas clairement par là que ça devait être un mauvais feuilleton, puisqu'il avait été publié par le *Courrier*, journal dont la lecture a été interdite par nos *Seigneurs les Evêques*. Quel votre feuilleton ait été publié là, sous un titre ou un autre, s'en suit-il que vous ayez tort de publier ce feuilleton, des qu'il n'était pas mauvais.

L'Étendard dit que son feuilleton lui a été envoyé par un ami, en volume. Nierait-il en avoir changé le titre lequel volume est intitulé : *L'Abbé Constantin* par Ludovic Halevy.

Extrait du catalogue du *Courrier des Etats-Unis* : Halevy (L.)—L'abbé Constantin, 1 vol.

J'ai lu ce feuilleton sur le *Courrier* et c'est le même que publie l'Étendard sous le titre "Deux mariages à l'américain."

Le saint directeur de ce journal s'est-il informé auprès de vous, si vous avez reproduit votre feuilleton du *Courrier* ou si vous vous étiez procuré le volume? Sinon, ne cherchait-il pas par une insinuation perfide à faire suspecter votre journal? C'est ces individus-là qu'on appelle des *Forbans de plume*!

L'ami de l'Étendard (celui qui lui a envoyé le volume en question) est probablement un franc-maçon et il ne devait pas ignorer que ce feuilleton a été publié par le *Courrier*.

Bien à vous,

UN ABONNE.

Echos du Parlement

La session qui va se clore cette après-midi a duré 76 jours, soit une semaine de plus que celle de l'an dernier; elle a eu 53 jours de session, soit autant que celle de 1882, lors de la vente du chemin de fer.

On se rappelle que le gouvernement voulait faire une session courte. Il n'a réussi qu'à faire une session exceptionnellement longue et absolument nulle au point de vue des réformes d'initiative ministérielle.

Hier soir, l'attitude fière et énergique des députés de l'opposition contrastait visiblement avec l'expression de résignation qui se lisait sur les traits des ministres et de leurs partisans. L'hon. M. Taillon, ordinairement hautain et colère, était souple comme un angat.

Le gouvernement a promis de produire aujourd'hui la correspondance récemment échangée avec les commissaires du service civil. Il y a, dit-on, des lettres très édifiantes de M. Teller et un protêt significatif de M. Drolet.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(Séance d'hier)

LES DERNIERES RESISTANCES DU GOUVERNEMENT

REGLADE SUBITE

ON DEMANDE A PARLEMENTER

DENOUEMENT GLORIEUX POUR L'OPPOSITION

Nous allons tenter de raconter la journée d'hier aussi fidèlement que possible, bien que ce soit une forte tâche, vu la multiplicité et la soudaineté des péripéties qui l'ont enlaidie.

UN APPEL ENTRAÎNANT

Le comité d'enquête sur l'affaire Mercier s'est réuni à dix heures de l'avant-midi, et après avoir constaté que la majorité ministérielle avait repoussé son premier rapport, s'est gravement demandé s'il allait en présenter un autre. Après délibération, le comité s'est décidé à faire une autre recommandation, et avait fini par émettre l'idée d'une commission royale.

C'est dans ces circonstances que la chambre s'est réunie à 11 heures.

Un ordre du jour exceptionnellement chargé l'attendait. L'hon. M. Mercier avait inscrit pour sa part une interpellation et cinq avis de motion, un autre pour s'adresser directement au lieutenant-gouverneur et attirer son attention sur la gravité de ce qui se passait et sur l'injustice qu'il commettrait en prorogeant les chambres avant que les comités d'enquête n'aient rempli leur mission;—M. Robitaille s'était inscrit pour deux interpellations; M. Gagnon pour un avis de motion à l'effet de ne plus faire que deux séances par jour afin de permettre aux comités d'enquête de siéger dans l'avant-midi; M. Stephens pour cinq avis de motion fort importants; l'hon. M. Marchand pour un avis de motion à propos des dépenses de Spencer-Wood; M. Watts pour demander l'impression des documents importants de la session; enfin,

FUTURES POUR LE MILLION

Coiffez-vous a Bon Marche

Une occasion sans précédent est offerte en ce moment au pratiques de

J. B. LALIBERTE

d'acheter des chapeaux en feutre, en duvet, a tres bas prix.

M. LALIBERTE, lors de son dernier voyage en Europe, eu la chance d'acheter, en sus de ses importations ordinaires, une immense quantité de chapeaux à des prix qui lui permettent de les vendre à un bon marché exceptionnel.

Entre autres, un lot magnifique de chapeaux élégants pour lère Communion vendus pour 35c. et plus.

A U S S I —

Un splendide assortiment de chapeaux en satin, venant des plus célèbres manufactures anglaises et françaises, prix depuis \$2.00 en montant.

Nous venons aussi de recevoir une quantité considérable de superbes MANTEAUX ET DOLMANS CIRÉS ET IMPERMÉABLES, pour dames. Aussi une grande variété de CAPOTS CIRÉS ET IMPERMÉABLES pour messieurs, achetés directement des meilleures manufactures d'Europe et d'Angleterre.

Les personnes désireuses de se procurer un beau chapeau gris haute forme (Drob shell) feront bien de venir visiter notre établissement, au

No. 124 Rue St. Joseph St. Roch

6 mai 1884—3m

l'hon. M. Taillon se proposait de demander la présidence pour les ministères à tous les jours et à toutes les séances.

On se serait cru revenu au commencement de la session. Le gouvernement, à la vue de cette batterie braquée sur lui, cherchoit une issue pour échapper au danger. Il n'y en avait d'autre que la force brutale; il s'y arrêta.

Comme on allait attaquer la feuille des inscriptions, M. Taillon proposa de procéder à l'ordre du jour. Là-dessus, rappel à l'ordre par M. Gagnon, qui dénonça cette violation d'engagement; en effet, le lundi était encore jour de préséance pour les députés, et le gouvernement ne pouvait sans manquer à la courtoisie le leur enlever de cette façon sommaire.

L'hon. M. Mercier profita de l'occasion pour tenter un dernier effort de persuasion. Toutes les ressources d'une élocution que ses pires ennemis même ne mettaient pas en doute, il les épuisa; il fit un appel irrésistible à l'esprit de justice de ses adversaires, leur demandant de se mettre à sa place et de lui dire si, attaqués comme il l'était dans leur honneur, ils ne réclameraient pas à grand cri l'occasion de faire éclater leur innocence.... Ce noble langage produisit son effet : les ministres semblaient avoir honte d'eux-mêmes; on eut dit qu'ils s'étaient donné le mot pour paraître accablés de travail. M. Mercier ne put s'empêcher d'en faire ironiquement la remarque :—Voyez, dit-il, comme ces messieurs sont occupés quand on fait appel à leurs sentiments !..... De suite, les plumes tombant comme par enchantement, et les nez ministériels se relevant avec une unanimité admirable.

L'opposition, fière de son chef, l'applaudit avec enthousiasme..... C'est étonnant, la manie du père Picard de se mêler aux débats solennels. On devrait l'attacher dans ces circonstances-là. C'est comme une maladie chez lui; vous n'êtes pas encore remis des émotions que causent toujours un beau langage, de nobles pensées, que vous êtes tiré de votre extase par un son de timbre flûté; c'est le père Picard qui parle. Ça vous fait le même effet qu'un orgue de barbarie qui s'introduit au beau milieu d'un nocturne de Chopin.

L'ajournement de 1 heure est venu cette fois interrompre le supplice. Le député de Richmond et Wolfe en a été quitte pour proposer l'ajournement du débat : heureusement pour la chambre, c'est un discours qu'il ne pourra plus reprendre.

QUE FAIRE ?

Il est près de 4 heures quand la chambre se réunit de nouveau. Cette fois, le rapport du comité recommandant la création d'une commission royale est sur le tapis. L'adopterait-on? Le gouvernement le voudrait bien. Mais l'opposition s'y oppose fermement. Une commission royale, abandonnée en caprice et au contrôle de l'exécutif, siégeant où et quand elle voudrait, serait un danger au lieu d'une protection pour l'accusé. D'ailleurs, la commission royale ne pourrait servir que pour l'affaire Charlebois, mais que le cas de l'hon. M. Mercier ne tombe dans aucune des catégories de matières sur lesquelles ces sortes de commissions ont juridiction. MM. Stephens et Marchand se joignent à lui pour faire les suggestions les plus judicieuses. Ils demandent une loi pour permettre aux comités actuels de siéger en vacances.

Jamais on n'a vu un accusé réclamer son procès avec autant d'instances par la voix de ses amis.

Pendant que la foule qui a envahi les galeries de l'Orateur et de la presse admire visiblement la noble attitude des orateurs de la gauche, les ministres semblent se recueillir et se préparer à prendre un grand parti.

CHANGEMENT DE DECOR

Tout-à-coup on voit le procureur-général, qui un instant auparavant avait tenté un dernier effort pour faire accepter la commission royale, se rele-

Bedard, Girard & Co

COMMISSIONNAIRES

Seuls représentants de J. M. Fortier, pour les marques populaires de

DISCOURS

PRONONCE PAR

L'HON. M. MARCHAND

Deputé de St-Jean

devant l'Assemblée Législative

le 16 mai 1884

SUR LES FINANCES DE LA PROVINCE

(Suite et fin.)

Voyons les chiffres officiels. En consultant les comptes publics je trouve qu'en 1879, les terres de la Couronne ont produit un revenu de \$422,430. Les timbres, \$205,910. Les licences, \$213,852. En 1883, ces trois sources de revenu ont produit : Terres de la Couronne \$808,800. Timbres \$218,000 ; Licences \$293,931. Total pour 1879 \$892,000. Total pour 1883 \$1,325,000. Voilà une différence en plus dont les ministères qui nous ont succédé ont pris avantage, de \$433,000. Il faut et c'est tout à fait surcroît de revenu l'intérêt du prix de la vente du chemin de fer, lequel n'existait pas en 1879 ; soit \$880,000. En tout \$1,313,000. C'est-à-dire, une augmentation de revenu-sollement, de ces quatre sources, de \$113,000, peut-il y avoir l'ombre d'un doute que, si M. Langeheer avait eu ces \$113,000 il aurait réussi à éteindre le déficit ;

GOVERNEMENT DE SAUVETAGE

Le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir comme une espèce de sauveur. Après les désastres que nous ont laissés les cabinets précédents, celui-ci se présente avec un nom bien adapté à la circonstance. C'était pour les initiés le gouvernement de la réconciliation, quelques enthousiastes allaient même jusqu'à qualifier du surnom de *gouvernement de sauvetage*. De son côté le

Le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir comme une espèce de sauveur. Après les désastres que nous ont laissés les cabinets précédents, celui-ci se présente avec un nom bien adapté à la circonstance. C'était pour les initiés le gouvernement de la réconciliation, quelques enthousiastes allaient même jusqu'à qualifier du surnom de *gouvernement de sauvetage*. De son côté le

L'honorable M. Marchand—Il n'est pas question de cela ; dans tous les cas, cette interruption me permet de constater que l'honorable procureur général n'a pas été prodigue de ses discours avant l'élection, et qu'il n'a jamais cherché depuis l'occasion de développer publiquement le fameux programme de sauvetage de son gouvernement.

Après leurs propres déclarations, nous voyons que ces sauveurs de la province ne connaissent pas l'état financier du pays. L'honorable trésorier dans son discours de Sherbrooke, annonce au pays que le déficit pour l'année dernière est de \$350,000 ; l'honorable procureur-général, de son côté, informait ses constituants que ce déficit est de \$200,000. Quelque de ces deux sauveurs mérite le plus notre confiance ? Est-ce le procureur général, est-ce le trésorier ? Quoi qu'il en soit, la contradiction est là, et elle ne plaide pas en faveur de leur infailibilité. Elle prouve au contraire leur ignorance des affaires qu'ils sont appelés à administrer. En supposant qu'ils soient des sauveurs, le moins qu'on puisse dire d'eux, c'est qu'ils sont des sauveurs très peu pressés de le mettre à l'œuvre.

POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

Nous avons vainement attendu jusqu'à la fin de la part de ce gouvernement prodige, l'exposé de la merveilleuse politique au moyen de laquelle il prétend nous tirer d'embarras. Rien de nouveau ne nous est révélé. Le Trésorier se contente de nous dire, ce que nous savions déjà, que pour guérir le malade doit souffrir notre Province, le seul remède est l'économie.

Ces tristes ne sont pas nouvelles. Mais leur mise en pratique est encore dans les secrets de l'avenir.

M. Mousseau est arrivé en nous promettant l'économie. M. Chapleau, même, s'y était engagé formellement. Cependant, nous avons, trois fois depuis deux ans, changé de gouvernement, et cette politique d'économie tant désirée, n'est pas encore inaugurée.

Chacun de ces gouvernements a fait les mêmes promesses avec le même résultat. Et pourquoi cela, M. le président ? Parce que tous ces changements ministériels se sont opérés dans les mêmes circonstances morales, si je puis m'exprimer ainsi ; c'est la même filière qui a été suivie, à la poursuite d'un même objet : la possession permanente du pouvoir, au prix même de la fortune publique, par le parti conservateur.

J'ai dit que l'honorable trésorier nous a parlé d'économie ; il nous a même manifesté l'intention de la pratiquer ; mais, franchement, pouvons-nous prendre au sérieux cette simple promesse de la part d'un homme qui a créé tous nos déficits ; qui, en protestant de son dévouement pour l'économie, a participé à toutes les extravagances du régime conservateur ; devons-nous dis-je accepter ses nouvelles protestations au pied de la lettre ? Une telle confiance serait pour le moins imprudente, à moins que l'honorable trésorier nous montre qu'il est sincèrement converti et qu'il nous fasse connaître le secret et les détails de sa nouvelle politique financière.

Je le demande à la chambre, ont-ils les mêmes promesses ? ont-ils les mêmes économies tant vantées ? L'honorable trésorier nous dit qu'il va faire telles ou telles diminutions.

Voilà précisément ce que lui et ses prédécesseurs, dans le parti conservateur, ont promis de tout temps. Invariablement, cependant, depuis dix ans, leurs exercices annuels se sont terminés par des déficits toujours grossissants, pour aboutir définitivement au désastre financier que nous déplorons.

Instruite par l'expérience du passé, cette province ne peut se contenter d'un programme obscur, indéfini et qui ne porte pas à sa face le cachet d'une efficacité incontestable.

LES SURPLUS DE L'HON. M. ROBERTSON

L'honorable trésorier nous a dit qu'il aurait un surplus de \$151,600.00 pour l'année prochaine, il n'a pas même oublié les centimes ; mais il avait à peine fait cette déclaration que mon honorable ami, le chef de l'opposition, lui a démontré une erreur de \$50,000, diminuant ainsi le prétendu excédent à \$101,600. Mais ce n'est pas la seule déduction qu'il faut faire pour arriver à la véritable situation financière.

Il faut, en outre, soustraire \$25,000 pour payer le 1^{er} oyo, du en vertu de la loi à la caisse de l'amortissement, sans compter le montant de estimations supplémentaires qui ne manqueraient pas de nous être soumis avant la clôture de cette session. Après tous ces retranchements et une foule d'autres non encore prévus, le fameux surplus de mon honorable ami se trouve infailiblement converti en un nouveau déficit. A ce propos, je dois faire observer que depuis 1881 il a été d'un usage constant de ne pas tenir compte du fonds d'amortissement. J'ai constaté, comme du reste peuvent le faire tous les députés que ces placements n'étaient que très irrégulièrement faits, malgré l'exigence formelle de la loi. Pourquoi cette loi si le gouvernement ne la respecte pas ? Je ne m'entendrais pas davantage sur cette question, je me réserve de la traiter plus tard.

Encore quelques mots, M. le président, et je m'arrête.

GOVERNEMENTS VIABLES

L'honorable commissaire des chemins de fer a eu la complaisance de nous informer que le gouvernement de mon honorable ami, le député de Lotbinière, auquel il parut accorder son entière confiance pendant près de deux ans, n'était pas viable. Cette déclaration est, pour le moins, surprenante de la part de l'honorable député de Gaspé. Elle n'est pas à la vanité de sa réputation de perspicacité.

Pendant qu'il en était sur cet intéressant sujet, de la viabilité des gouvernements, il aurait pu, en profitant pour nous dire aussi pourquoi l'administration Chapleau s'est évanouie si subitement et comment il se fait qu'au bout de quelques mois, le gouvernement Mousseau est disparu comme une étoile filante.

Est-ce que ces deux cabinets, objet des plus affectueuses sollicitudes de l'honorable député de Gaspé, n'étaient pas, non plus, *viabiles* ? Il est vrai que la plupart des membres de ces deux défunctes administrations ont encore en face de nous, occupent les banquettes ministérielles. Mais, d'après leurs singulières prétentions, le jeu de bascule qui a fait disparaître M. Mousseau, efface leur passé compromettant ; ils sont devenus irresponsables. Leurs antécédents sont effacés ; la chambre ne trouve plus personne qui leur puisse atteindre, pour demander compte des abus de pouvoir aux quels ces ministres ont cependant participé, comme membres du cabinet précédent.

M. le président, si c'est la le gouvernement responsable, je serai forcé d'avouer que tous les dévouements, toutes les grandes luttas qui ont illustré notre histoire sont restés sans résultat, que le sang des généreux martyrs de 1837 a été versé en pure perte. La disparition aussi subite qu'inexplicable de M. Chapleau et de M. Mousseau est un aveu d'incapacité qui fait preuve que les gouvernements dont ils avaient assumé la direction étaient, moins que tous autres, *viabiles*.

Le même sort attend les honorables ministres qui leur ont succédé. Créé et mis au monde pour équilibrer nos finances et rétablir nos surplus budgétaires, le cabinet Ross se présentera aux chambres, lors de la prochaine session, pour leur annoncer un déficit. Que mes honorables amis de la droite ne soient bien mes paroles, pour s'en rappeler dans l'occasion, ce désappointement les attend inévitablement. C'est alors que leur utilité, qui n'est pas encore prouvée, sera plus que jamais contestée et qu'ils disparaîtront, comme leurs prédécesseurs, pour repaître à la suite d'un nouveau titulaire, invoquant de nouveau leur irresponsabilité.

Le Commissaire des Chemins, de fer en contrastant le cabinet Joly avec ceux qui l'ont suivi, a été fort mal inspiré. Ce contraste existe ; mais il n'est pas à l'avantage des cabinets conservateurs.

Le gouvernement Chapleau est mort dans les bras de sa majorité ; le gouvernement Mousseau a été étouffé par les carences par trop violentes de cette même majorité.

Celui de l'honorable député de Lotbinière, au contraire, est resté de bout, vigoureux, sans peur et sans défaillance, résistant victorieusement aux assauts répétés de ses ennemis acharnés.

Les ministères Chapleau et Mousseau sont morts d'inanition sous le poids de leurs propres fautes ; le cabinet Joly, ferme au poste de l'honneur et du devoir, n'a succombé définitivement que par l'effet combiné de l'inconstitutionnalité et de la trahison ; jusqu'à son dernier moment sur la brèche, il est tombé en combattant.

La chambre peut maintenant juger. (Applaudissements prolongés.)

Traverse de St-Romuald et Sillery

Le nouveau Vapeur LÉVIS
Capt. Desrochers, gérant

Le 1^{er} et après le 1^{er} mai à la suite de la semaine et les 2^{es} et 3^{es} de la semaine

De	À	De	À
New Liverpool	5 h 30 a.m.	Québec	6 h 00 a.m.
5 h 30 a.m.	8 h 00 a.m.	8 h 00 a.m.	11 h 30 a.m.
10 h 00 a.m.	1 h 00 p.m.	2 h 00 p.m.	4 h 30 p.m.
5 h 30 p.m.		6 h 15 p.m.	

LES DIMANCHES

2 h 30 a.m.	1 h 30 p.m.
5 h 00 p.m.	6 h 00 p.m.

Arrêtant à St-Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.

Tous les samedis 1^{er} y a un voyage de St-Romuald et Sillery à Québec à 7 heures a.m. 3^{es} mai 84

Chapeaux ! Chapeaux !
NOUVELLEMENT REÇU CHEZ
F.X. LEPAGE
53, RUE DE LA COURONNE

275 doz. de chapeaux formes des plus nouvelles, pour hommes, jeunes gens et enfants, les prix et qualités varient depuis— 45 cents à \$2.75

Chance sans précédent.

AUSSE

250 pièces de Tweeds Anglais, Canadiens et Écossais, dans tous les genres et prix ; Serges, Costes, Draps ; ainsi qu'un assortiment considérable de marchandises sèches, le tout à des prix modérés.

Spécialité, articles de Dent, pour familles, des plus complets.

LIGNE STE ANNE
Vapeur BROTHERS.

Fera son voyage entre Québec et Ste-Anne tous les jours à partir du 25 mai à 6 heures a.m., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

Il fera un voyage régulier tous les dimanches à partir du 25 courant.

Le départ aura lieu à 6 h. du matin, du quai Champlain.

Le prix aller et retour, sera de cinquante centes.

Toute société religieuse ou civile qui voudrait organiser un pèlerinage pourra engager le vapeur à des conditions avantageuses en s'adressant au capitaine du vapeur.

ELZEAR FORTIER.

Avez-vous besoin d'un Orgue-Harmonium ?

On en offre un en vente de première classe et tout neuf à 290 par cent meilleur marché que dans n'importe quel établissement du pays.

S'adresser au bureau de l'Électeur.

Avis

Aux cultivateurs et aux marchands de la campagne.

Tannage à la façon

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de TANNAGE, depuis QUARANTE-CINQ ans, donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent des peaux à tanner.

Les pratiques dégoûtées voudront bien m'excuser les peaux à tanner à bord des goélettes, steamers ou des chemins de fer. Je vais les chercher moi-même au quai et les prends sous mes soins dès qu'ils sont arrivés. Je me charge aussi de porter le cuir à bord des goélettes, dès qu'il est prêt.

Je fais que du CUIR DE PREMIÈRE QUALITÉ sous le rapport du tannage et du corroyage. Mes prix sont des plus réduits. Veuillez me notifier quand vous m'envoyez vos peaux à bord.

Correspondance sollicitée.

JOSEPH DUGAL
330-332 Rue St-Valier, St-Roch Québec
mars 1884.

E. JACOT

De Genève, Suisse

171, RUE ST-JOSEPH, 171

Assortiment considérable de

MONTRES

à grande réduction

Une profusion d'articles de joaillerie

ANNEAUX POUR NOCES ET FIANÇAILLES, ETC.

ARGENTERIE pour CADEAUX, etc.

ORLOGES, dans le lot se trouve la vieille horloge anglaise dite "Grand Father's Clock."

E. JACOT,

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

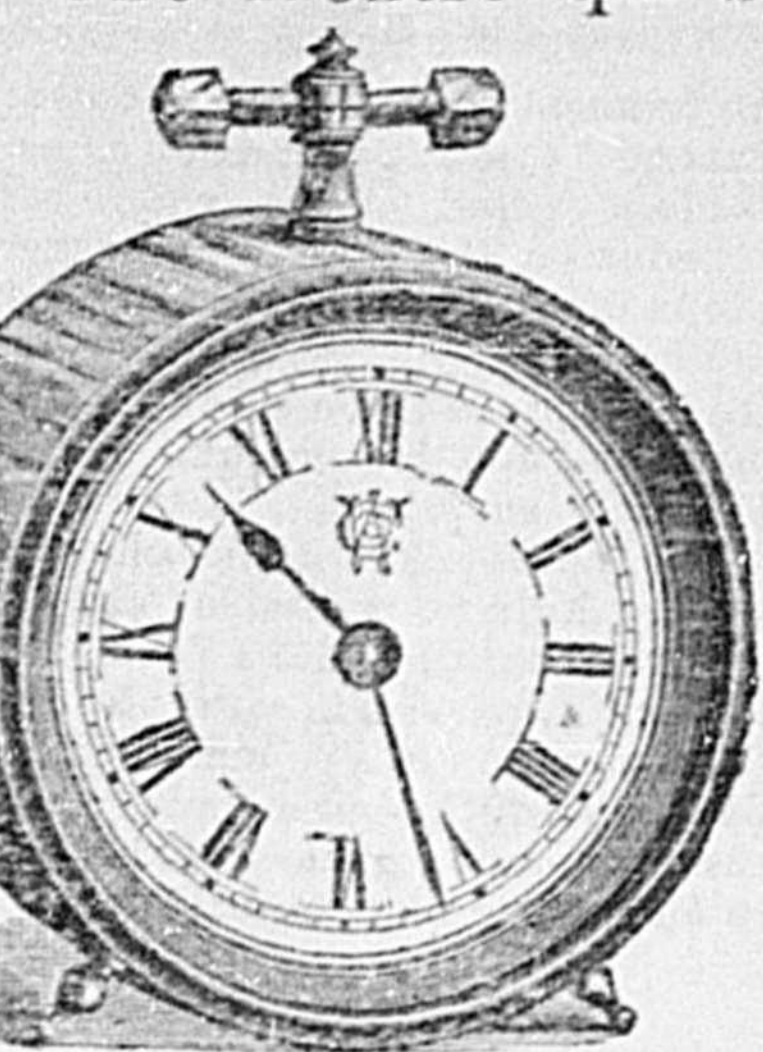
171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

171, rue St-Joseph, St-Roch.

Une Montre qui se remonte par la queue, on une magnifique Pendule argentée



est donnée avec chaque habillement complet contenant douze piastres (12) ou plus

Nous en avons donné plus de trois mille et nous les garantissons comme gardant bien le temps.

Nous vous assurons que nul magasin ne peut vous donner la même qualité d'habits que nous vous donnons et si nous vous trompons, vous pouvez rapporter les Marchandises d'ici à dix jours de la vente, bien entendu si elles sont en bon ordre.

Nous avons de bons habillements de tweed pour \$5, \$6, \$7 et \$8

Nos habillements sont élégamment faits de coupe fashionable. Ont les boutonnières travaillées à la machine et sont de Ire classe en toute manière.

Le pire est que nous en avons trop, il nous faut vendre ainsi n'achetez rien avant d'avoir vu notre assortiment, sinon vous le regretterez.

NOTRE GRANDE OUVERTURE AURA LIEU LE 15 MAI

GRAND UNION DE LA CIE D'HABITS

95, Rue St-Joseph St-Roch

Aussi : 190, Notre-Dame-Ouest, Montréal

ARRANGEMENTS D'HIVER

A PARTIR DE LUNDI, LE 12 NOVEMBRE 1883

Les convois circuleront comme suit :

Départ de Sherbrooke pour

pour Joliette, Beauce, Lévis et Québec

Arrivée à Jct. Beauce... 1 20 p.m. 3 55 p.m.

Départ de Jct. Beauce... 1 35 p.m. 4 10 p.m.

Arrivée à Lévis... 4 40 " 7 30 "

" à la Traversée... 8 40 " 10 "

Départ de Québec pour

Joliette, Beauce, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle

Angleterre... Exp. Mixte Pre. A.M. A.M.

Départ de la traversée de Lévis... 11 30 5 00

Départ de Jct. Beauce... 1 05 8 30

Départ de Jct. Beauce... 1 20 8 45

Arrivée à Sherbrooke... 6 15 9 00

Départ de Lévis pour St-Joseph... 4 00 7 15

Arrivée à St-Joseph... 7 15 10 00

Départ de St-Joseph pour Lévis... 8 00 10 00

Arrivée à Lévis... 10 00

Les convois marchent sur le temps dit "Eastern Standard".

Quelques minutes sont accordées pour le rattachement à Joliette de Beauce.

Le Québec Central est l'unique voie de communication avec les célèbres mines d'or de la Chaudière ; c'est aussi la ligne la plus directe entre Québec, Boston, et toutes les stations dans la Nouvelle Angleterre.

Raccourcis : à St-Henri jonction avec l'Intercolonial pour Halifax, St-Jean et toutes les stations dans les Provinces Maritimes ; à Québec, avec le chemin de fer de Nord et tous autres points en haut de Québec ; aussi avec la Cie des steamboats de St-Laurent pour le bas de fleuve et Saguenay.

J. R. WOODWARD, Gérant-général.

Bureau général des billets, en face de l'hôtel St-Louis.

15 déc.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Steamer. De Liverpool. De Derry. De Québec

Peruvian... 17 avril 18 avril 10 mai

Sarmatian... 24 " 25 " 17 "

Parisian... 1 mai 2 mai 24 "

Sardinian... 15 " 16 " 7 juin

Peruvian... 22 " 23 " 14 "

Peruvian... 29 " 30 " 21 "

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Steamer. De Liverpool. De Derry. De Québec

Peruvian... 17 avril 18 avril 10 mai

Sarmatian... 24 " 25 " 17 "

Parisian... 1 mai 2 mai 24 "

Sardinian... 15 " 16 " 7 juin

Peruvian... 22 " 23 " 14 "

Peruvian... 29 " 30 " 21 "

Cabines et lits retenus sur paiement d'avance. Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.

Connaissances directs pour toutes parties du Canada et des États de l'Ouest données à Liverpool et à tous les ports de mer du continent.

Pour de plus amples informations, s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE.

Agents

Poeles a petrole !

Poeles a petrole !

LE FLORENCE

Ne choisissez pas votre poêle à pétrole avant d'avoir bien examiné les avantages de la "Florence".

Chaque poêle, par sa forme, même dans un fort court d'air, est le poêle le plus économique et le plus sûr, pour plusieurs raisons. Notre poêle perfectionné est également connu comme des sons. Le pain, les gâteaux, et la pâtisserie, etc., dans le fourneau "Florence" excellentes en qualité ainsi que tous les autres, frites, fritures, grillées, etc., en tout genre de travail culinaire et de blanchissage se fait d'une manière la plus parfaite.

Huile astrale, huile de pétrole, livrées à tous adresses en ville ou dans le voisinage.

Dépôt d'huile astrale et de lampes

56, rue Fabrique,

JNO F. HOSSACK,

15 mai 1m

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

Distric de Québec

Dame Marie Zélie Giroux,

Demanderesse,

Victor Martel,

Défendeur,

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

Québec, 21 mai 1884.

PELLÉTIÉ & CHOUINARD,